



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 novembre 2019 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Francine Marcoux ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Janie Vallée

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de septembre 2019;
 - 4.3 Avis de vacances - Avis de dépôt de documents et de vacances au conseil municipal;
 - 4.4 Dépôt de documents – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 4.5 Panneau publicitaire à la Coop de solidarité des quilleurs de la Lièvre;
 - 4.6 Réception de Noël;
 - 4.7 Adhésion à Tourisme Outaouais;
 - 4.8 Programmation TECQ 2019-2023;
 - 4.9 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau.
5. Voirie
 - 5.1 Demande de toponymie – Chemin des Berges.
6. Sécurité publique
 - 6.1 Achat d'habits de combats pour le Service incendie;
 - 6.2 Entente contractuelle – Société Plan de Vol Inc. Iside ECHO MMS - Délégation de signature;
 - 6.3 Entente contractuelle – Telmatik Système d'alerte à la population - Délégation de signature;
 - 6.4 Adoption et nominations - Plan de sécurité civile;
 - 6.5 Ententes inter-municipales en matière de sécurité civile – Délégation de signature.
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de prolongation – Adoption des règlements de concordances au schéma d'aménagement de la MRC de Papineau.
8. Loisirs
 - 8.1 Affichage d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) responsable en loisirs et culture;
 - 8.2 Affichage d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) équipier(ère) à la bibliothèque;
 - 8.3 Demande d'aide financière – Conte de Noël – La voix des parents;
 - 8.4 Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb pour le dépouillement de l'arbre de Noël;
 - 8.5 Appel d'offres – Entretien de la patinoire.
9. Varia
10. Période de questions
11. Fermeture de la séance

19-11-194

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-195

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
1er OCTOBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2019 tenue au bureau municipal, sis au 595, route 310, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-196

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 19-10 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'octobre 2019 dressé par la directrice générale, portant le numéro 19-10 totalisant une somme de **252 130,31 \$** et répartie de la façon suivante :

Comptes à payer :	76 019,49 \$
Déboursés par chèque :	136 385,48 \$
Déboursés par prélèvement :	5 411,80 \$
Salaires :	34 313,54 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-197

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2019

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de septembre 2019 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE VACANCES

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENT ET DE VACANCES AU CONSEIL
MUNICIPAL**

DÉMISSION AU SIÈGE NO.3

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose une lettre de démission de la conseillère au siège no. 3, madame Janie Vallée, et annonce l'avis de vacance au siège no. 3.

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, tel que prévu aux articles 357 et suivant de la LERM.

19-11-198

PANNEAU PUBLICITAIRE À LA COOP DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE

ATTENDU la résolution portant le numéro 03-06-101 concernant l'installation d'un panneau publicitaire de la municipalité de Val-des-Bois à la salle de quilles de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver ce panneau publicitaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 100,00 \$ plus les taxes applicables pour le panneau publicitaire à la salle de quilles de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-199

RÉCEPTION DE NOËL

ATTENDU QUE la municipalité désire organiser une réception de Noël pour tous les employés municipaux ainsi que les conjoints;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 2 500,00 \$ pour l'organisation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-200

ADHÉSION À TOURISME OUTAOUAIS

ATTENDU l'adoption de la stratégie identitaire touristique, la stratégie promotionnelle et le plan d'action par le conseil des maires de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE les plateformes numériques de Tourisme Outaouais contribue au développement de l'industrie touristique régional;

ATTENDU QUE Tourisme Outaouais permet de profiter d'une importante visibilité, d'obtenir des outils de communications et de promotion;

ATTENDU QUE l'adhésion annuelle à Tourisme Outaouais est offerte au coût de 299,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 299,00 \$ plus taxes applicables et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à adhérer à Tourisme Outaouais pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-201

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ET QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

ET QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-202

ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU

ATTENDU QUE conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2019 ;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2020 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-203

DEMANDE DE TOPONYMIE – CHEMIN DES BERGES

ATTENDU la demande reçue afin d'officialiser auprès de la Commission de la toponymie, le nom, chemin des Berges;

ATTENDU QUE la procédure requise par la Commission de la toponymie a été dûment complétée par monsieur Alain Bouladier et l'inspectrice en bâtiments et en environnement;

ATTENDU QUE ladite procédure fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent le nom, chemin des Berges;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Commission de la toponymie pour officialiser ledit chemin.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-204

ACHATS D'HABITS DE COMBATS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, il est opportun d'effectuer l'achat de deux habits de combats et autres accessoires;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à ces achats sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à procéder à l'achat de deux (2) habits de combats et accessoires divers et décrète une dépense maximale de 6 000,00 \$ plus taxes et frais de transport applicables;

ET QUE la dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-205

ENTENTE CONTRACTUELLE – SOCIÉTÉ PLAN DE VOL INC. IDSIDE ECHO MMS - DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU la proposition de contrat reçu de la Société Plan de Vol Inc. pour le service de mobilisation et Moyens de secours Idside – Echo MMS;

ATTENDU QUE la Société Plan de Vol Inc. offre le service de mobilisation et moyen de secours Idside – Echo MMS pour une somme de 10 630,00 \$ plus taxes applicables pour la première année d'abonnement;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le contrat de service de la Société Plan de Vol Inc. relatif au service de mobilisation et moyen de secours;

ET QUE cette dépense soit affectée aux Volets 1 et 2 de la subvention obtenue de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour la préparation aux sinistres.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-206

ENTENTE CONTRACTUELLE – TELMATIK SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION - DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU la proposition de contrat reçu de Telmatik pour le système d'alerte à la population;

ATTENDU QUE le coût annuel pour le système d'alerte à la population est de 757,66 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE ledit contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, le contrat de service de Telmatik relatif au système d'alerte à la population;

ET QUE cette dépense soit affectée au Volet 2 de la subvention obtenue de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour la préparation aux sinistres.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-207

ADOPTION ET NOMINATIONS - PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE ce conseil municipal reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité, toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan ainsi que toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par, madame Anik Morin, coordonnatrice de la sécurité civile, soit adopté;

ET QUE la coordonnatrice de la sécurité civile soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

ET QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Anik Morin
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Valérie Tétreault
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Roland Montpetit
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Francine Marcoux
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Francine Marcoux
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Jean-Claude Larocque
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Marc Sarrazin
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Francis St-Denis-Labelle
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Clément Larocque
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Marlene Nontell
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Jean Laniel
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Pierre Thibault
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Adolf Hilgendorff
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Jean-Claude Larocque

Adoptée à l'unanimité.

19-11-208

ENTENTES INTER-MUNICIPALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire conclure des ententes relatives à l'entraide intermunicipale sur la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois les ententes intermunicipales relative à l'entraide intermunicipale sur la sécurité civile avec les municipalités avoisinantes et régionales.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-209

DEMANDE DE PROLONGATION – ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU QUE le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

ATTENDU QUE la Municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

ATTENDU la complexité reliée à l'adoption de la réglementation de concordance;

ATTENDU l'embauche d'une consultante en urbanisme pour soutenir le personnel en place dans le processus de modification règlementaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et ce jusqu'au 21 février 2021.

Adopté à l'unanimité

19-11-210

AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) RESPONSABLE EN LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU la démission de madame Sonia Pétrin Poulin au titre de responsable en loisirs et culture effectif le 31 août 2019;

ATTENDU QUE le conseil désire combler le poste vacant;

ATTENDU QUE la Municipalité désire afficher le poste sur les babillards, dans les journaux locaux des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman et sur différents sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité d'embauche pour la sélection d'un(e) responsable en loisirs et culture sera formé des personnes suivantes :

- Deux conseillers de la municipalité de Val-des-Bois membre du comité des Loisirs et/ou des ressources humaines;
- Un conseiller de la municipalité de Bowman membre du comité des Loisirs;
- La directrice générale de Val-des-Bois.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi aux endroits mentionnés dans le préambule et mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal pour l'embauche d'un(e) responsable en loisirs et culture.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-211

AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) ÉQUIPIER(ÈRE) À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU le nombre restreint d'équipière à la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité désire afficher le poste sur les babillards, dans les journaux locaux des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman et sur différents sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité d'embauche sera formé des personnes suivantes :

- Une équipière de la bibliothèque ou l'adjointe administrative en cas de non-disponibilité d'une équipière;
- La directrice générale.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi aux endroits mentionnés dans le préambule et mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal pour l'embauche d'un(e) équipier(ère) responsable en bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-212

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CONTE DE NOËL – LA VOIX DES PARENTS

ATTENDU QUE la Voix des parents organisent le 8 décembre prochain la présentation d'un conte de Noël pour les enfants des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 182,00 \$ pour la présentation d'un conte de Noël organisé par la Voix des Parents;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-213

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent le 8 décembre prochain leur dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ pour le dépouillement de l'arbre de Noël organisé par les Chevaliers de Colomb;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

19-11-214

APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman désirent obtenir des soumissions de particuliers ou d'entrepreneurs pour préparer et entretenir la patinoire;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sera publié dans les journaux locaux, sites web ainsi que les réseaux sociaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier un appel d'offre en lien avec la préparation et l'entretien de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

19-11-215

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 48)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.